

Conditions générales d'utilisation du service « *AdminFacil* ».

applicables au 1^{er} avril 2022

Préambule

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Polysaas, éditeur de logiciels applicatifs, met à la disposition de ses clients une plateforme en ligne dénommée « **AdminFacil** » fournissant différents services pour le secteur médical (gestion des dossiers administratifs et médicaux de patients, facturation des actes médicaux).

Le Contrat (ci-après le "**Contrat**"), conclu entre le cabinet médical ou le professionnel de santé seul (ci-après dénommé « **l'Abonné** ») et Polysaas, editrice du service « AdminFacil » est constitué des présentes Conditions Générales d'Utilisation et d'un formulaire d'abonnement. L'ensemble de ces documents est remis à l'Abonné qui reconnaît en avoir pris connaissance et les accepter.

Définitions

- **Abonné** désigne la personne bénéficiant d'un accès aux Services applicatifs sur son ordinateur en vertu de la licence d'utilisation qu'il a contractée auprès de Polysaas ;
- **SaaS** désigne un service applicatif en ligne (Software as a Service) ;
- **Données** désignent les informations, publications et, de manière générale, les données de la base de données Client dont l'utilisation est l'objet du présent contrat, pouvant être consultées uniquement par les Utilisateurs/Abonnés ;
- **Identifiants** désignent tant l'identifiant propre de l'Abonné, et le cas échéant ses Utilisateurs, ("login") que le mot de passe de connexion ("password"), communiqués après inscription au service ;
- **Internet** désigne l'ensemble de réseaux interconnectés, lesquels sont localisés dans toutes les régions du monde ;
- **TCP/IP** désigne plus généralement, les technologies de l'Internet et pouvant être relié au réseau Internet ;
- **Logiciel** désigne tout logiciel fourni par Polysaas à l'Abonné et en particulier les Solutions associées ;
- **Service applicatif** désigne le service proposé en mode SaaS par Polysaas, permettant l'utilisation des Solutions par l'Abonné ;

- **Utilisateur** désigne la personne placée sous la responsabilité de l'Abonné (remplaçant, secrétaire, salarié, etc...) et bénéficiant d'un accès aux Services applicatifs sur son ordinateur en vertu de la licence d'utilisation contractée par l'Abonné.

Application et opposabilité des conditions générales Polysaas

L'accès ou l'utilisation du site à quelque titre que ce soit emporte acceptation expresse et sans réserve des CGU y compris des stipulations de toutes notices applicables au site. En cas d'utilisation ou d'accès en tant que professionnel, l'Abonné garantit qu'il détient l'intégralité des droits, des autorisations et des pouvoirs nécessaires pour accepter les CGU au nom de la société, association, partenaire ou tout autre entité pour laquelle il utilise ou accède au site et/ou crée un compte.

Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de Polysaas, prévaloir sur les présentes conditions générales. Toute clause contraire posée par le Client/Abonné/Utilisateur et/ou internaute, sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à Polysaas, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à la connaissance de cette dernière. Les présentes conditions prévaudront sur les conditions générales des Abonnés si une contradiction devait apparaître entre ces deux documents.

Le fait que Polysaas ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales et/ou tolère un manquement par l'autre Partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne peut être interprétée comme valant renonciation par Polysaas à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Traitement automatisé d'informations nominatives

Polysaas procède à un traitement automatisé d'informations nominatives dont la finalité principale est le remplissage de feuilles de soins par les professionnels de santé en vue de leur remboursement par la caisse de prévoyance sociale.

Conformément aux articles 4-6° et 57 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, Polysaas s'engage à prendre les mesures nécessaires pour assurer la conservation et l'intégrité des documents et informations traités pendant la durée du Contrat et s'engage à utiliser un système de sauvegarde des Données et de continuité de service dont le détail est fourni dans les présentes conditions générales d'utilisation ainsi que dans la politique de sécurité et de confidentialité des données annexées.

Art.1 / Objet

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation définissent les modalités d'abonnement et d'utilisation du service « AdminFacil ».

Polysaas concède à l'Abonné une licence d'utilisation non exclusive et non cessible de la partie logicielle permettant l'accès au service « AdminFacil ».

Polysaas consent à l'Abonné, qui accepte :

- un droit d'accès aux serveurs de Polysaas dans les conditions définies ci-après ;
- un droit d'utilisation finale des Solutions ;
- un ensemble de services ci-après définis, notamment d'hébergement des données, de maintenance des Services applicatifs, d'assistance technique.

Art.2 / Définition du service « AdminFacil ».

Dans le cadre du service « AdminFacil », l'Abonné dispose en fonction des services souscrits :

- D'un service d'édition, de remplissage des facsimilés CPS (feuilles de soins, demandes d'entente préalable, bordereau de facture et bordereau de DEP),
- D'un service de gestion des remplaçants et des collaborateurs,
- D'un service d'aide de suivi des actes effectués par l'Abonné,
- D'un accès par Internet aux mises à jour fonctionnelles et légales du service,
- D'un système d'hébergement sur un serveur agréé santé situé en France métropolitaine,
- D'un système de sauvegarde automatisée des données collectées, constitué avec «AdminFacil »,
- D'une assistance téléphonique pour l'utilisation du service « AdminFacil », prestation incluse dans le prix de l'abonnement,
- D'un service de stockage des documents par patient,
- D'un service d'agenda et de pointage des rendez-vous,

Art.3 / Modalités d'accès au service « AdminFacil » :

Polysaas met à disposition de l'Abonné un portail d'accès et lui permet de créer ses codes personnalisés pour accéder à la plateforme.

L'Abonné pourra se connecter à tout moment, à l'exception des périodes de maintenance, à savoir :

- 24 heures sur 24,
- 7 jours sur 7,
- y compris les dimanche et jours fériés,

L'accès au logiciel s'effectue au moyen d'une connexion internet et du navigateur web Chrome, pour lequel la qualité du service est garantie. L'accès est sécurisé par login/mot de passe, défini par l'Abonné.

Le Service Applicatif est disponible depuis tout terminal disposant d'une connexion internet (PC, MAC, tablette ou smartphone).

L'Abonné est le responsable entier et exclusif des codes secrets nécessaires à l'utilisation de ses services et de la plateforme. Polysaas est dégage de toute responsabilité pour toute utilisation illicite ou frauduleuse desdits codes mis à la disposition de l'Abonné.

Modalités « administratives » :

Le Contrat prend effet dès la validation par l'Abonné et par Polysaas du formulaire d'inscription en ligne (dont les champs obligatoires suivants doivent être complétés : nom, prénom, adresse postale, email, n° praticien, code tiers, profession, conventionnement). Toute inscription validée ouvre droit à l'utilisation de l'application pour une période de quinze (15) jours ouvrables.

Au terme de cette période d'essai, le contrat est conclu pour une durée initiale d'une année. Il est ensuite reconduit tacitement par périodes successives d'une année. L'accès au service « AdminFacil » est ouvert à l'Abonné dans les trois (3) jours ouvrés suivant la réception de la demande d'abonnement.

Il appartient à l'Abonné d'effectuer le règlement au plus tard le vingt-quatre (24) de chaque mois. A défaut, le service est suspendu.

Modalités « techniques » :

L'installation minimum requise est présentée sur le site internet de Polysaas, qui ne contrôle ni l'installation téléphonique privée de l'Abonné, ni son matériel (micro-ordinateur, modem, raccordements, imprimante, etc. ...), ni son réseau de télécommunications.

Art.4 / Assistance technique

Pendant toute la durée du contrat, Polysaas s'engage à mettre à la disposition de l'Abonné une assistance technique par e-mail (**teaikarl@gmail.com**) et téléphone (**+689 87 789 301**). Polysaas se réserve le droit de faire évoluer les services notamment en mettant à disposition de nouvelles fonctionnalités, ou en modifiant ou supprimant certaines fonctionnalités. L'Abonné est libre d'activer ou pas ces nouvelles fonctionnalités.

Il sera répondu à l'Abonné :

de 8h00 à 11h30 et de 14h à 18h

du lundi au vendredi
hors jours fériés

Ces horaires peuvent varier en fonction de l'activité et de l'organisation du service technique. Aucune assistance ne sera assurée pour l'équipement informatique de l'Abonné.

Art.5 / Maintenance

Cas général

L'Abonné reconnaît par les présentes CGU que les fluctuations de la bande passante et les aléas du fournisseur d'accès ou de l'hébergeur sont des éléments pouvant entraîner une discontinuité dans l'accès au serveur, indépendante de la volonté de Polysaas et extérieure à ses moyens techniques.

Ceci exposé, Polysaas s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité de ses services ; en conséquence, Polysaas s'efforcera d'offrir un accès Internet vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24), sept (7) jours sur sept (7), sauf interruption programmée ou non, pour les besoins de sa maintenance ou en cas de force majeure.

Etant de fait soumis à une obligation de moyens, Polysaas ne saurait être tenue responsable de tout dommage quelle qu'en soit la nature (matériel ou immatériel, etc.) résultant d'une indisponibilité du site, et/ou défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès ou gestionnaire et hébergeur de serveur.

Polysaas s'engage également à ce que les Services soient conformes au droit en vigueur.

En cas d'anomalies

Une prestation de support par téléphone permettant de traiter les anomalies est disponible dans les conditions énoncées à l'article relatif à l'assistance technique. Les signalements d'anomalie doivent être confirmés par email ou via la plateforme à Polysaas sans délai, accompagnés des informations nécessaires à la correction de l'anomalie. Polysaas procède au diagnostic de l'anomalie et met ensuite en œuvre sa correction dans ses meilleurs délais quel que soit le type d'anomalie.

Les demandes de fonctionnalités communes à plusieurs Abonnés pourront être prises en compte et être livrées dans une nouvelle version du Service dans le cadre de sa maintenance évolutive.

Les demandes de fonctionnalités personnalisées feront l'objet d'un devis.

Maintenance évolutive

Il est fortement recommandé à l'Abonné de maintenir son antivirus et son système d'exploitation à jour. L'Abonné bénéficie automatiquement des mises à jour et évolutions fonctionnelles de l'Application aussi longtemps que sa souscription au service est valide. Polysaas s'engage à transmettre les documentations mises à jour de la nouvelle version de la Solution. Les corrections et évolutions de l'Application sont expressément soumises au Contrat.

Les interventions relatives à ce service peuvent rendre le service momentanément indisponible. Elles sont effectuées uniquement hors jours et heures ouvrés.

Exclusions

Polysaas n'est pas responsable de la maintenance notamment dans les cas suivants :

- refus de l'Abonné de collaborer avec Polysaas dans la résolution des anomalies et notamment de répondre aux questions et demandes de renseignement ;
- utilisation de l'Application de manière non conforme à leur destination ou à leur documentation ;
- modification non autorisée de l'Application par l'Abonné ou par un tiers ;
- manquement de l'Abonné à ses obligations au titre du Contrat ;
- défaillance des réseaux électrique et/ou de communication électronique ;
- acte volontaire de dégradation, malveillance, sabotage ;
- détérioration due à un cas de force majeure ou à une mauvaise utilisation de l'Application.

Art. 6 - Traitement des données

Respect des principes français en matière de protection des données personnelles

Les Parties s'engagent à collecter et à traiter toute donnée personnelle en conformité avec la réglementation en vigueur applicable en Polynésie française au traitement de ces données, et notamment à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et aux principes du règlement général de la protection des données (RGPD). Il est précisé qu'au regard de ces dispositions :

- Polysaas a la qualité de responsable du traitement pour les données qu'elle collecte directement auprès de ses abonnés
- l'Abonné a la qualité de responsable du traitement pour les données qu'il collecte auprès de sa patientèle, y compris celles qui seront saisies dans l'application objet des présentes conditions d'utilisation.

Existence d'un système de remontée des plaintes et des failles de sécurité

Polysaas s'engage à communiquer à l'Abonné la survenance de toute faille de sécurité ayant des conséquences directes ou indirectes sur le Traitement, ainsi que toute plainte

qui lui serait adressée par tout individu concerné par le Traitement réalisé au titre du Contrat.

Cette communication devra être effectuée dans les plus brefs délais et au maximum quarante-huit heures (48h) après la découverte de la faille de sécurité par Polysaas ou suivant réception d'une plainte par ses soins.

Les Parties s'engagent à mettre en œuvre des procédures simples permettant aux personnes concernées d'exercer leurs droits conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

Durée de conservation des données

Polysaas s'engage à ne pas conserver les Données au-delà de la durée de conservation au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées, et en tout état de cause à ne pas les conserver après la fin du Contrat. Ainsi, les données à caractère personnel collectées et traitées sont conservées au maximum une (1) année à compter de l'extinction des droits des abonnés au service.

Toutefois pour des raisons légales et liées également aux différentes durées de prescription, certaines données pourront être archivées avant d'être totalement supprimées au terme de ces différents délais légaux.

Pays hébergeant les serveurs de Polysaas

Polysaas informe le Client que les Données seront hébergées dans des « serveurs agréés santé » localisés en France.

Requête provenant d'une autorité administrative ou judiciaire étrangère

En cas de requête provenant d'une autorité administrative ou judiciaire reçue par Polysaas, ce dernier s'engage à en informer immédiatement l'Abonné.

Sécurité et confidentialité

Conformément à l'article 4 de la loi Informatique et Libertés modifiée, Polysaas s'engage à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment de les protéger contre toute destruction accidentelle ou illicite, perte accidentelle, altération, diffusion ou accès non autorisés, notamment lorsque le Traitement comporte des transmissions de données dans un réseau, ainsi que contre toute autre forme de traitement illicite ou communication à des personnes non autorisées.

Mesures de sécurité

L'accès aux serveurs et à « Adminfacil » sur lesquels les données sont collectées, traitées et archivées est strictement limité. Des précautions techniques et organisationnelles appropriées ont été prises afin d'interdire l'accès à toute personne

non autorisée, Polysaas s'engageant à assurer la protection de la vie privée et des données personnelles.

Toutes les données qui sont transmises entre l'ordinateur de l'utilisateur et la plateforme du service « Adminfacil » sont transférées de manière sécurisée par l'intermédiaire d'internet en utilisant un encryptage. Polysaas utilise des certificats sécurisés (SSL) testés, fournis par des autorités de cryptage certifiées et renommées.

Néanmoins, la société Polysaas ne pourra être tenue, sauf faute lourde, pour responsable de tout fait de piratage (hacking), pollupostage (spams) ou tout autre acte ou intrusion malveillante et des préjudices subis en conséquence.

Information des patients de l'Abonné

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, l'Abonné s'engage à informer les patients de leur droit de communication et de rectification des informations nominatives. Les patients doivent pouvoir accéder à leurs coordonnées et demander leur modification par courriel ou par lettre simple envoyée à l'adresse de l'Abonné.

En conséquence, l'Abonné s'engage à recueillir le consentement éclairé du patient quant aux modalités d'hébergement de son dossier médical.

En tout état de cause, l'Abonné s'engage a minima à afficher dans la salle de d'attente de son cabinet ou à tout endroit visible par sa patientèle :

- qu'elle dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses données nominatives recueillies par l'Abonné.
- que le patient peut exercer ce droit directement au secrétariat du cabinet médical ou par courriel ou par lettre simple envoyée à l'adresse du cabinet de l'Abonné.

Lorsque l'Abonné ne peut modifier directement les données personnelles de son patient, il demande dans ses meilleurs délais à Polysaas d'y procéder. Polysaas opère dans ses meilleurs délais la modification sollicitée laquelle sera facturée en fonction du temps passé.

Le recueil du consentement est validé pour une période d'une année et le cas échéant pour l'ensemble de l'équipe soignante prenant en charge le patient.

En cas de non-recueil du consentement du patient par le professionnel de santé, la création du dossier est permise mais les informations ne pourront pas être accessibles aux tiers y compris les autres professionnels du cabinet, excepté Polysaas.

7 / Modification des Conditions du Contrat

Modification par Polysaas

Polysaas se réserve le droit d'apporter aux présentes Conditions Générales d'Utilisation des modifications qui seront portées à la connaissance de l'Abonné. Ces modifications sont applicables trente (30) jours fin de mois après l'information des

Abonnés, pour toutes les modifications portant sur des éléments contribuant à l'équilibre du contrat (tarifs, conditions de résiliation, etc.).

La première connexion de l'Abonné au Service après l'entrée en vigueur des modifications des conditions d'utilisation entraîne leur acceptation par l'Abonné. La modification d'une offre s'applique à la date de facturation (mensuelle/semestrielle ou annuelle).

Modification par l'Abonné

Conformément aux articles 49 et 50 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, l'Abonné dispose d'un droit de communication et de rectification des informations nominatives le concernant.

L'Abonné peut accéder à ses coordonnées et demander leur modification par lettre simple envoyée à l'adresse indiquée sur le formulaire d'abonnement ou par courrier électronique envoyé à teaikarl@gmail.com

L'Abonné s'engage à informer dans les meilleurs délais Polysaas de toute modification de ses coordonnées professionnelles (nom, prénom, n° praticien, n° tiers, n° de téléphone, BP).

L'Abonné assumera seul les coûts éventuels entraînés par des retards dans la transmission des modifications de ses coordonnées (frais de relance, démarches auprès des banques, etc.).

8 / Conditions Financières

8.1 – Tarifs

Le contrat d'abonnement au service « AdminFacil » est conclu pour une durée d'un (1) an renouvelable par tacite reconduction.

Son prix est défini par praticien au tarif de 6 500F/mois soit 78 000F/an.

Dans le cadre d'un paiement mensuel, le prix de l'abonnement est payable d'avance le 24 de chaque mois précédent le mois de l'abonnement. Ex : 24 mars pour l'abonnement du mois d'avril

Dans le cas où plusieurs praticiens exercent dans le même cabinet, le tarif de base est de 6500 F par praticien souhaitant se connecter avec ses propres identifiants.

8.2 – Options tarifaires spécifiques

- L'option collaborateur :

Un collaborateur est un praticien rattaché à un titulaire, non en vue de son remplacement, mais en vue de traiter la patientèle qui dépasse sa capacité habituelle de travail. Les collaborateurs doivent avoir un accès distinct au service applicatif qui

fait l'objet d'un paiement mensuel au même titre que l'abonnement principal souscrit par le titulaire à savoir 6 500F/mois.

- L'option de stockage des documents (par patient) : capacité de stockage de 25 Go par utilisateur du service applicatif. Tarif : 1500 F/mois ou 18 000F/an
- L'option agenda & pointage : gratuite

8.3 – Modification de tarifs

En cas de modification des tarifs, l'Abonné peut refuser ces modifications en résiliant le contrat dans les conditions de l'article « résiliation par l'Abonné » ci-dessous.

Les clients souhaitant bénéficier d'une période d'essai pourront utiliser l'application pendant une durée maximale de quinze (15) jours ouvrables :

- ce temps d'utilisation sera facturé conformément au tarif ci-dessus dans le cas où au terme de ce délai, il choisit de s'abonner au service,
- dans le cas où le client qui a décidé de s'abonner, revient sur sa décision, il sera redevable de l'abonnement mensuel en cours et devra envoyer une confirmation écrite de sa demande de désabonnement avant le 24 du mois en cours afin de stopper le renouvellement de l'abonnement le mois suivant.

8.4 - Retards ou incidents de paiement

Sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts, le défaut de paiement par le Client d'une facture à son échéance entraîne de plein droit :

- l'application d'un intérêt de retard égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal, sans mise en demeure préalable et à compter du premier jour de retard ;
- les frais bancaires et de gestion supplémentaires (suivi du recouvrement, courriers et frais téléphoniques de relance, représentation des rejets de prélèvement bancaire) ;
- la suspension de l'accès de l'utilisateur à l'Application au début du mois suivant le constat du retard de paiement et en tout état de cause au plus tard le 07 dudit mois (après relance téléphonique ou relance adressée par courriel restée infructueuse) ;
- éventuellement, la résiliation de plein droit après une suspension du service supérieure à quatre vingt dix (90) jours ouvrés.

8.5 - Procédure de recouvrement en cas d'impayé :

Relance amiable : par courrier simple ou par courriel, Polysaas vous informe et détaille la somme dont vous lui êtes redevable (nombre de mensualités impayées, intérêts automatiques de retard) en rappelant le délai de paiement des sommes dues et la possibilité éventuelle de procéder à un échelonnement amiable ;

Mise en demeure : en cas de relance infructueuse, par courrier recommandé avec accusé de réception, Polysaas vous informe et détaille la somme dont vous lui êtes redevable (nombre de mensualités impayées, intérêts automatiques de retard, frais bancaires et frais de gestion supplémentaires) en indiquant le délai maximum pour effectuer le règlement ;

Injonction de payer : en cas de mise en demeure infructueuse, Polysaas dépose une requête auprès du tribunal d'instance en vue du prononcé par le juge compétent d'une ordonnance d'injonction de payer.

8. 6 – Dispositions communes

Les prix des services (principaux et optionnels) de Polysaas s'entendent en francs pacifique (XPF) TTC.

Le Client paiera la facture à la date d'échéance indiquée sur la facture, soit avant le 24 de chaque mois. Polysaas se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe, droits ou toute augmentation de taux des taxes existantes. Le client qui n'aurait pas reçu la facture de l'abonnement au plus tard le 20 du mois en cours, doit la réclamer à Polysaas dans ses meilleurs délais.

Toute somme indûment versée par l'abonné, à ses torts exclusifs, fera l'objet d'un remboursement gratuit pour le 1^{er} versement indu de l'année civile et payant à partir du 2^{ème}. Des frais administratifs de 1000 XPF par procédure engagée à la demande de l'abonné, seront automatiquement déduits du trop-perçu à reverser

9 /Résiliation du Contrat

9.1 - Résiliation par Polysaas

Polysaas peut résilier de plein droit par lettre recommandée avec accusé de réception, sans préavis ni autre formalité et sans indemnité, le contrat de tout Abonné qui aurait manqué à l'une de ses obligations contractuelles, ou qui notamment se serait livré à des actes nuisant au bon fonctionnement du service « AdminFacil », de l'Internet, et/ou contraires aux bonnes mœurs, ou plus généralement contraires aux règles légales et d'ordre public.

Polysaas se réserve le droit de refuser de rétablir l'accès au service « AdminFacil » de tout Abonné dont le contrat aura été résilié ou suspendu pour manquement à ses obligations.

9.2 - Résiliation par l'Abonné

L'Abonné peut mettre fin au contrat moyennant un préavis de 2 mois avant la fin dudit contrat.

Toute redevance d'abonnement versée ne peut faire l'objet d'un remboursement partiel ou total et l'abonné est tenu au paiement des redevances d'abonnement jusqu'au terme du contrat.

9.3 - Réactivation ou réouverture d'un compte suspendu ou résilié par Polysaas

Un compte suspendu ou résilié par Polysaas pour manquement de l'Abonné à ses obligations contractuelles, notamment pour absence ou retard de paiement, ne sera réactivé (passage d'état suspendu à l'état ouvert) ou ré-ouvert (passage de l'état résilié à l'état ouvert) qu'à réception d'un paiement couvrant les périodes échues restant dues, y compris l'échéance suivante.

La réouverture d'un compte (passage de l'état résilié à l'état ouvert) ne se fera qu'après demande écrite de l'Abonné.

Art.10 / Garantie d'Eviction

Polysaas déclare et garantit :

- que les Solutions qu'il a développées sont originales au sens du Code de la propriété intellectuelle,
- qu'il est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle qui lui permettent de conclure le Contrat.

Polysaas déclare et garantit que les Solutions ne sont pas susceptibles de porter atteinte aux droits des tiers.

Art. 11 / Référencement du Client

Le Client accepte de figurer sur la liste des références client de Polysaas.

Art. 12 / Prestations à la fin de l'hébergement

Polysaas s'engage à restituer à l'expiration du contrat toutes les données dans un format informatique standardisé.

Conformément à la réglementation relative à la protection des données, ces dernières seront définitivement effacées des serveurs au plus tard à l'issue d'une période de trois mois suivant la fin du contrat d'hébergement.

Article 13 / Réversibilité/Portabilité

Sur demande du Client, à tout moment et pour quelque cause que ce soit, Polysaas fournira sans délai au Client une copie de l'intégralité de ses Données dans un format couramment utilisé.

Art.14 / Confidentialité

Chacune des Parties s'oblige à :

- tenir confidentielles toutes les informations qu'elle recevra de l'autre Partie, et notamment à ne pas divulguer les informations confidentielles de l'autre Partie à un tiers quelconque, autre que des employés ou agents ayant besoin de les connaître ;
- et n'utiliser les informations confidentielles de l'autre Partie qu'à l'effet d'exercer ses droits et de remplir ses obligations aux termes du Contrat.

Nonobstant ce qui précède, aucune des Parties n'aura d'obligation quelconque à l'égard d'informations qui :

- seraient tombées ou tomberaient dans le domaine public indépendamment d'une faute par la Partie les recevant,
- seraient développées à titre indépendant par la Partie les recevant,
- seraient connues de la Partie les recevant avant que l'autre Partie ne les lui divulgue,
- seraient légitimement reçues d'un tiers non soumis à une obligation de confidentialité,
- ou devraient être divulguées en vertu de la loi ou sur ordre d'un tribunal (auquel cas elles ne devront être divulguées que dans la mesure requise et après en avoir prévenu par écrit la Partie les ayant fournies).

Les obligations des Parties à l'égard des informations confidentielles demeureront en vigueur pendant toute la durée du Contrat et aussi longtemps, après son terme, que les informations concernées demeureront confidentielles pour la Partie les divulguant et, en toute hypothèse, pendant une période de 3 ans après le terme du Contrat.

Chacune des Parties devra restituer toutes les copies des documents et supports contenant des informations confidentielles de l'autre Partie, dès la fin du Contrat, quelle qu'en soit la cause.

Les Parties s'engagent par ailleurs à faire respecter ces dispositions par leur personnel, et par tout préposé ou tiers qui pourrait intervenir à quelque titre que ce soit dans le cadre du Contrat.

Art.15 / Responsabilité de Polysaas

Polysaas met tout en œuvre pour assurer l'accès au service dans les meilleures conditions possibles pour l'Abonné. A l'exclusion des cas de force majeure, Polysaas s'engage sur :

- une disponibilité à 80% sur la tranche horaire de 8h à 18h les jours ouvrés
- et à rétablir l'accès au service « AdminFacil » au maximum dans les 72h ouvrés en cas d'interruption de celui-ci.

Pour tous les dysfonctionnements ponctuels n'affectant pas l'accès au service, la correction intervient dans les meilleurs délais.

Polysaas est soumis à la plus stricte **confidentialité** concernant les données qui lui sont confiées et s'engage à la faire appliquer par l'ensemble du personnel et sous-traitant travaillant sous sa responsabilité.

Modifications ou évolutions techniques du service AdminFacil

Polysaas se réserve le droit d'apporter au service « AdminFacil » toute modification ou évolution dans le but d'une amélioration du service ou rendue obligatoire du fait des textes législatifs ou réglementaires. Ces modifications seront applicables après information préalable des Abonnés.

La première connexion de l'Abonné au Service après l'entrée en vigueur des modifications du service « AdminFacil » entraîne leur acceptation par l'Abonné.

Polysaas est assujéti à une obligation de moyens

En cas de mise en cause éventuelle de la responsabilité de Polysaas, celle-ci sera limitée au coût de correction du service « AdminFacil » et de mise à jour en ligne du service éliminant le(s) dysfonctionnement(s) observé(s).

Sont exclues :

- les demandes d'indemnisation tendant à la compensation d'une perte de chiffre d'affaires ;
- les préjudices indirects ou éventuels subis par l'Abonné ou ses Utilisateurs ou les conséquences de prétentions ;
- les réclamations formulées par un tiers quel qu'il soit à l'encontre de l'Abonné ou ses Utilisateurs.

Si toutefois, une condamnation pécuniaire devait être prononcée à l'encontre de Polysaas, cette condamnation est limitée au montant payé au titre du présent contrat, correspondant à l'utilisation du service « AdminFacil » au cours des deux (2) derniers mois précédant le fait générateur.

Les risques d'altération ou de destruction des données par des virus à l'intérieur du Réseau sont limités par les logiciels antivirus. Il appartient à l'Abonné de se prémunir contre ces risques.

L'Abonné assumera seul les risques inhérents à la connexion au réseau Internet, et prendra à cet effet toute mesure permettant la protection de ses systèmes contre les virus.

Limitation de responsabilité

Dans le cas où la responsabilité de l'une des Parties est engagée dans le cadre des présentes, l'autre Partie ne pourra prétendre, sauf en cas de faute lourde, à des dommages et intérêts ou à tout autre dédommagement financier supérieur au montant effectivement réglé par le Client pour la prestation mise en cause dans le préjudice dans la limite d'un (1) mois d'abonnement.

Art.16 / Cause Exonératoire

La responsabilité de Polysaas ne saurait être engagée en cas de force majeure ou pour l'inexécution d'une quelconque obligation prévue au Contrat en cas de Cause Exonératoire, à savoir toute circonstance imprévisible ou non imputable à Polysaas telle que notamment la grève ou l'interruption non imputable à Polysaas des moyens de communication fournis par un tiers.

La responsabilité de Polysaas ne saurait être engagée dans le cas où ses recommandations n'ont pas été suivies par ses partenaires contractuels, notamment les Abonnés au service, en particulier pour l'application des dispositions de la loi informatique et libertés n°78-17 du 06 janvier 1978 et du RGPD.

De même la responsabilité de Polysaas ne saurait être engagée du fait des pratiques/recommandations non conformes aux dispositions précitées, mises en œuvre par toute personne physique et/ou morale à laquelle Polysaas n'est pas liée contractuellement.

Art.17 /Responsabilité de l'Abonné

17.1 - Matériel et logiciel de l'Abonné

L'utilisation des outils de connexion au service « AdminFacil » se fait sous l'entière responsabilité de l'Abonné. La responsabilité Polysaas ne pourra être mise en cause en cas de défaillance.

L'Abonné est responsable de toute connexion et de tous agissements effectués sous son identifiant.

L'Abonné s'engage à respecter le mode de fonctionnement du service « AdminFacil », notamment en ce qui concerne les zones de saisies (facultatives ou obligatoires) réservées aux données médicales.

17.2 - La sécurité des accès aux données est basée sur une double identification :

- Identifiant confidentiel pour accéder à l'espace Abonné

L'Abonné ou chaque professionnel de santé inscrit au service « AdminFacil » dispose d'un identifiant unique, personnel et confidentiel pour permettre sa connexion à son espace « Abonné ».

En cas de perte ou de vol de son identifiant, l'Abonné devra aussitôt en informer Polysaas pour suspendre l'accès à l'espace Abonné jusqu'à modification et/ou réaffectation de l'identifiant par l'Abonné ou par Polysaas.

- Authentification par mail

L'accès aux dossiers médicaux intervient après envoi d'un email de confirmation au professionnel de santé. L'Abonné est seul responsable de son usage et de toute connexion et de tous agissements effectués au moyen de son accès.

L'Abonné reconnaît en conséquence que la mise à disposition de son identifiant à tout tiers engage sa responsabilité en cas d'utilisation non conforme du Service « AdminFacil ».

17.3 – Autres obligations de l'Abonné :

- Collaboration réciproque

Le Client s'engage à collaborer activement avec Polysaas, notamment en remettant à Polysaas toutes les informations nécessaires à l'exécution des Services. Le Client s'engage également à informer Polysaas, dès qu'il en a connaissance, de tous nouveaux éléments susceptibles d'influencer la fourniture des Services et de toutes erreurs ou dysfonctionnements des Services afin de limiter les éventuelles conséquences que pourraient avoir ces erreurs ou dysfonctionnements.

- Respect des préconisations

Le Client s'engage à utiliser les Services conformément aux termes des conditions générales et à se conformer aux demandes et préconisations de Polysaas pour permettre à celle-ci de fournir les services conformément aux conditions générales.

- Contenus du Service Applicatif

L'Abonné est responsable de l'ensemble des contenus mis en avant sur le Service Applicatif.

L'Abonné s'engage à publier ou à autoriser la publication des seuls contenus non susceptibles de constituer une atteinte aux droits d'un tiers ou aux dispositions légales en vigueur.

L'Abonné s'engage, préalablement à l'utilisation du logiciel en ligne, à effectuer les déclarations et obtenir les autorisations nécessaires relatives à la diffusion et reproduction de contenus (sons, images, textes), propos, allégations dans les conditions prévues par la loi.

Les pages Web de l'Abonné ne doivent pas être contraires, ou donner accès (notamment par des liens hypertextes), à des informations ou services contraires aux dispositions légales et/ou réglementaires.

Par ailleurs, elles ne doivent pas porter atteinte aux droits des tiers, ni être susceptibles de porter atteinte à l'image de Polysaas.

A ce titre, l'Abonné garantit que les informations, données, fichiers, films, photographies, éventuellement stockés sur ses pages Web ne contreviennent à aucune disposition légale. Dans les autres hypothèses, pour l'utilisation, la reproduction, la représentation ou la communication au public d'une œuvre de l'esprit appartenant à un tiers et protégée par la loi (et notamment mais non exclusivement œuvre de l'esprit, marques, dénominations sociales, brevet d'inventions, dessins et modèles), l'Abonné

s'engage à obtenir une autorisation préalable ou une licence d'utilisation des titulaires de ces droits, dans les conditions posées par la loi.

Art.18 / Propriété Intellectuelle

Les données disponibles sur le réseau Internet sont protégées par le code de la Propriété intellectuelle, ainsi que par les législations étrangères et les conventions internationales relatives à la propriété intellectuelle. A l'exception des œuvres dont l'Abonné serait autorisé à faire usage en vertu d'une convention particulière, il est rappelé à l'Abonné qu'en vertu de la réglementation applicable, il ne dispose que d'un droit d'utilisation strictement privé des œuvres diffusées sur le réseau Internet.

L'Abonné engagera sa responsabilité s'il reproduit toute donnée protégée au titre de la propriété intellectuelle et disponible sur le réseau Internet, ou s'il diffuse toute donnée à quelque titre que ce soit sans autorisation de son auteur.

Il est expressément entendu que chaque Partie reste propriétaire de l'ensemble des droits afférents à ses logos / marques ou tout autre droit de propriété intellectuelle, dont elle conserve la propriété exclusive et qu'en aucun cas le présent contrat peut être interprétée comme constituant un usage ou une cession desdits droits au profit de l'autre Partie.

En aucun cas une Partie ne pourra, à titre gratuit ou onéreux, céder, licencier, modifier ou altérer de quelque manière que ce soit les logos / marques ou tout autre droit de propriété intellectuelle de l'autre Partie.

Chacune des Parties s'interdit tout acte susceptible de conduire à une appropriation des dénominations et logos / marques ainsi que de tout autre droit de propriété intellectuelle de l'autre Partie, à leur profit ou à celui de tiers.

Les Parties s'engagent à ne pas contester les droits de l'autre Partie sur sa dénomination et ses logos / marques ou tout autre droit de propriété intellectuelle.

Art.19 / Intégrité du contrat

Le présent contrat exprime l'intégralité des obligations des parties. Aucune obligation figurant dans des documents antérieurs, propositions ou toutes autres communications envoyées ou échangées antérieurement par les parties ne complète le présent contrat.

Si une ou plusieurs stipulations du présent contrat sont tenues pour non valides ou déclarées comme telle en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Art.20 / Cession :

Le présent contrat ne pourra faire l'objet d'une cession totale ou partielle, à titre onéreux ou gracieux par l'Abonné à un tiers, notamment en cas de revente de l'activité.

Art.21 / Dispositions générales

Polysaas se réserve la possibilité de céder, transporter ou apporter à un tiers, sous quelque forme que ce soit, les droits et obligations du présent contrat.

Polysaas se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie des obligations contenues dans le présent contrat dans le respect notamment des principes découlant de la loi informatique et libertés n°78-17 du 06 janvier 1978 et du RGPD.

Prestataires techniques externes :

A ce jour, l'activité d'hébergement est assurée conjointement par Polysaas et par la société Microsoft Corporation qui assure en parfaite adéquation avec la législation en vigueur et les règles de confidentialité, l'hébergement et les activités de gestion des données.

Art. 22 / Loi applicable, attribution de juridiction

Les présentes conditions générales d'utilisation sont régies par droit applicable en Polynésie française. En cas de différend relatif à l'application des présentes et à défaut d'accord amiable, le Tribunal compétent sera celui du ressort dont dépend le siège social de Polysaas au jour de l'entrée en vigueur du présent contrat, à savoir PAPEETE, et ce même si ce siège doit changer en cours de contrat et quel que soit le lien d'utilisation du service ou le lien de domiciliation du Client ou de l'utilisateur, y compris pour toute action en référé nonobstant appel en garantie et/ou pluralité de défendeurs.

Contact

Karl TEAI - POLYSAAS

Numéro Tahiti: 773242

Tél : (+689) 87 789 301

Courriel : Teaikarl@gmail.com